

NOMBRE DE MEMBRES  
Du Conseil Municipal : 11  
En exercice : 11

DATE DE LA CONVOCATION  
22 avril 2014

Ont pris part à la délibération : 11

L'an deux mille quatorze  
et le vingt huit avril à dix neuf heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROMERO Maryse,  
Maire.

Présents : Mme ROMERO Maryse, MM CHRETIEN Gilles, CASTELLVI Jean-Marie (à partir de la questions N°3), Mme DRIÉ Pascale, MM CASTALDI Stéphane, TARDIEU Maurice, VEILLÉ Ludovic, RICO William, Mmes GOUT Suzette et MEURICE Myriam.

Procuration : M BELZUNCES Antoine à Mme ROMERO Maryse.

Secrétaire de séance : M CHRETIEN Gilles.

1. FDE

Demande de transfert  
de la subvention

10

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la subvention de 33 000 € allouée par le Département, dans le cadre du Fond Départemental d'Equipement 2012-2014, pour des travaux de reprofilage de la voirie communale afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales, dans la rue de la Brasserie, estimés à 164 920.36 € hors taxes par le Cabinet d'études René GAXIEU, maître d'œuvre.

Considérant le manque de financement, il est probable que la commune ne puisse réaliser ces travaux en 2014.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le transfert de la subvention de 33 000 € allouée dans le cadre du Fond Départemental d'Equipement 2012-2014, au programme de rénovation du mur d'enceinte du cimetière communal, estimé à 61 400 € HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui prévoit outre la subvention FDE de 33 000 €, une subvention de l'état au titre de la DETR, estimée à 16 000 € et le financement du solde par des fonds propres.

AUTORISE le Maire à signer les pièces du dossier.

Même séance

2. Dotation de  
Solidarité Rurale

Demande de transfert  
de la subvention

10

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la subvention de 15 000 € allouée par le Département, dans le cadre de la Dotation de Solidarité Rurale 2012-2014, pour des travaux de rénovation du mur d'enceinte du cimetière communal, estimé à 61 400 € HT.

Considérant la demande de transfert du Fond Départemental d'Equipement 2012-2014 au programme de rénovation du mur d'enceinte du cimetière communal,

Considérant le plafonnement des subventions à 80 % du coût hors taxes des travaux,

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le transfert de la subvention de 15 000 € allouée dans le cadre de la Dotation de Solidarité Rurale 2012-2014, au programme d'aménagement de l'espace vert du lotissement Les Brasseries, estimé à 30 000 € HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui prévoit outre la subvention de 15 000 € au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2012-2014, le financement du solde par des fonds propres.

AUTORISE le Maire à signer les pièces du dossier.

*Même séance*

**M CASTELLVI Jean-Marie rejoint le Conseil.**

3. TAUX DES IMPÔTS  
LOCAUX

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité,

VOTE le maintien des taux des impôts locaux comme suit :

Taxe d'habitation	9.40 %
Taxe foncières sur les propriétés bâties	13.15 %
Taxe foncières sur les propriétés non bâties	48.00 %

*Même séance*

4. SUBVENTIONS  
aux associations

Les subventions allouées aux associations s'élèvent à 5 150 € et se répartissent comme suit :

Amicale des Sapeurs pompiers de Lédignan	600
Association parents & amis Ecole de Sauve (50x14 + 300 € voyages)	1000
Association Les Péquelets- Quissac (50x3)	150
Association du CEG de Coutach	300
Groupement chasseurs gros gibiers St Théodorit	300
Association Famille Rurale de Logrian	300
Association Le Grand Chêne	300
Sté les chasseurs Logriens (petit gibier)	300
Association Logrian Loisir & Culture	300
Association Comité des Fêtes de Logrian	1 500
Duché d'Uzès	100

Hormis le fait que Monsieur CASTELLVI Jean-Marie ne prend pas part au vote de la subvention allouée au Comité des Fêtes, les subventions sont votées à l'unanimité.

*Même séance*

5. M14  
Affectation du résultat de  
fonctionnement  
exercice 2013

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 ; constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 107 036.86 €,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	
Excédent :	107 036.86 €
Déficit :	néant
<u>AFFECTATION AU 31 DECEMBRE 2013</u>	
Affectation complémentaire en réserve	5 168.00 €
Affectation à l'excédent reporté	101 868.86 €

Même séance

6. M14  
Budget primitif  
exercice 2014

Le budget primitif de l'exercice 2014 s'équilibre à hauteur de :

- 330 098 € en section de fonctionnement
- 411 146 € en section d'investissement

Il est approuvé à l'unanimité.

Même séance

7. M49  
Affectation du résultat de  
fonctionnement  
exercice 2013

Ont pris part à la délibération : 10

*Acte administratif déposé*  
*Le 5 avril 2013 en*  
*Sous-Préfecture du Vigan*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 ; constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 8 123.30 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	
Excédent :	Néant
Déficit :	8 123.30 €
<u>AFFECTATION AU 31 DECEMBRE 2013</u>	
Affectation complémentaire en réserve	0.00 €
Affectation au déficit reporté	8 123.30 €

Même séance

8. M49 Assainissement  
Budget primitif  
exercice 2014

Le budget primitif d'assainissement de l'exercice 2014 s'équilibre à hauteur de :

- 16 384 € en section de fonctionnement
- 76 237 € en section d'investissement

Il est approuvé à l'unanimité.

Même séance

9. Lotissement les Bousques  
Affectation du résultat  
de fonctionnement  
exercice 2013

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 ; constatant que le compte administratif fait apparaître un solde de fonctionnement de 0 €,

Dit qu'il n'y a pas lieu à affecter le résultat de fonctionnement.

Même séance

10. Lotissement les Bousques  
Budget primitif  
exercice 2014

Le budget primitif du lotissement « Les Bousques » de l'exercice 2013 s'équilibre à hauteur de :

- 183 000 € en section de fonctionnement
- 0 € en section d'investissement

Il est approuvé à l'unanimité.

Même séance11. Exonération de foncier  
non bâti des jeunes  
agriculteurs

Après délibéré, le Conseil Municipal,  
DÉCIDE de surseoir à cette question.

Même séance

Les vœux d'appartenance aux différentes commissions sont les suivants :

12. Communauté de  
Communes du Piémont  
CévenolVœux d'appartenance  
aux commissions

COMMISSIONS ACCESSIBILITE, BATIMENT, ESPACES VERTS	Titulaire	ROMERO	Maryse
	Suppléant	CHRETIEN	Gilles
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	Titulaire	ROMERO	Maryse
	Suppléant	RICO	William
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Titulaire	CHRETIEN	Gilles
	Suppléant	RICO	William
COMMUNICATION	Titulaire	ROMERO	Maryse
	Suppléant	CASTELLVI	Jean-Marie
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Titulaire	ROMERO	Maryse
	Suppléant	RICO	William
EMPLOI, FORMATION, INSERTION	Titulaire	CASTELLVI	Jean-Marie
	Suppléant	CASTALDI	Stéphane
ENFANCE	Titulaire	MEURICE	Myriam
	Suppléant	DRIÉ	Pascale
ENVIRONNEMENT	Titulaire	ROMERO	Maryse
	Suppléant	GOUT	Suzette
JEUNESSE	Titulaire	MEURICE	Myriam
	Suppléant	DRIÉ	Pascale
LECTURE PUBLIQUE	Titulaire	DRIÉ	Pascale
	Suppléant	ROMERO	Maryse
CULTURE	Titulaire	MEURICE	Myriam
	Suppléant	DRIÉ	Pascale
SPORTS	Titulaire	VEILLÉ	Ludovic
	Suppléant	CASTALDI	Stéphane
TOURISME PATRIMOINE	Titulaire	ROMERO	Maryse
	Suppléant	GOUT	Suzette
CLETC	Titulaire	CASTELLVI	Jean-Marie

La séance est levée à vingt heures quarante cinq.

Mme ROMERO Maryse	
M CHRETIEN Gilles	
M CASTELLVI Jean-Marie	
Mme DRIÉ Pascale	
M CASTALDI Stéphane	
M TARDIEU Maurice	
M VEILLÉ Ludovic	
M RICO William	
Mme GOUT Suzette	
Mme MEURICE Myriam	